

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION LOCATION D'EXPOSITION
D'ESTELLE GAUJAC 2022

DGA Ressources et Relations aux
administrés - Vie institutionnelle
relations administrés - Secrétariat des
assemblées
Numéro : 2022-D-384

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à
Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions
déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession de droits passé entre
Madame Estelle Gaujac alias Pénélope, demeurant 20 rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris
et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Dans le cadre de l'exposition « La nature au bout des doigts », des rencontres
avec l'autrice Estelle Gaujac sont programmées lors de deux journées d'ateliers jeunesse :

- Le mardi 22 novembre 2022 à 18h30
- Le mercredi 23 novembre 2022 à 10h00, 14h00 et 16h30

Le partenariat est conclu pour la période du 22 novembre au 17 décembre 2022.

Article 3 – GrandAngoulême prendra en charge la somme de 1 561,64 € TTC détaillée
comme suit :

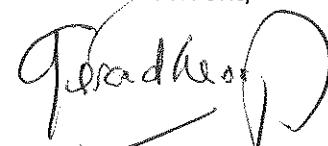
- Exposition : 800 €
- Deux journées d'interventions : 761,64 €

Ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement de l'autrice.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 DEC. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 14 DEC. 2022
Publié ou notifié,
Le 14 DEC. 2022